



2019 : point sur les aides financières



Nouvelle année, nouveau dispositif ?

C'est toujours la grande question en fin d'année : les aides financières pour la rénovation thermique s'arrêtent-elles ? C'est souvent l'occasion pour les entreprises de faire une publicité « choc » : « dernière chance pour le crédit d'impôt ! ». La plupart du temps ces affirmations sont fausses. En effet, pour 2019, les dispositifs d'aides à la rénovation thermique sont reconduits.

Tout de même des modifications.

Ces aides pour la rénovation thermique et énergétique des logements existent pour permettre le remplacement ou la pose d'équipement ou matériau performant. Le terme « performant » évolue au fil des années grâce aux améliorations de rendements par exemple. Mais l'orientation nationale, l'objectif de gain énergétique, évolue aussi au fil des années. C'est pourquoi certains équipements disparaissent des listes d'éligibilité.

Finalement ?

Pour les menuiseries, seul le remplacement de simple vitrage ouvre le droit au CITE. Le chauffage fioul n'est plus éligible et pour les chaudières gaz, les performances évoluent. L'éco-prêt à taux zéro sera bientôt possible pour des travaux de moindre ampleur et avec un montant plus important (pour des offres de prêt à compter de mars et juillet). Les éco-primés via les certificats d'économie d'énergie existent toujours... Les dispositifs d'aides financières ne peuvent se résumer en une page. Chaque maison, chaque famille, chaque projet est différent. Votre conseillère locale saura vous expliquer, pour votre cas précis, quelle(s) aide(s) sera(ont) mobilisable.

Un conseiller FAIRE proche de chez vous : L'Espace Info-Energie

Grâce au soutien financier de la Communauté de Communes Pévèle Carembault, le service EIE est depuis 2015 un service de proximité. Ses bureaux sont situés à Templeuve-en-Pévèle et des permanences mensuelles ont lieu sur plusieurs communes du territoire (Cysoing, Phalempin, Pont à Marcq, Ostricourt, Gondécourt).

Un service gratuit, neutre et indépendant.

Pour contacter notre service **03.59.611.202**. Si vous souhaitez rencontrer la conseillère, il vous est demandé de prendre rendez-vous, même pour les permanences mensuelles.

Le service EIE est financé par :

